



Password : 4UYUOQ



environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos références:

02/02/2026/BE/AUT/2.016.630/BWI/SCA/

Noir d'Iris

Monsieur Frédéric MORAND

Rue de Liverpool 61

1070 Anderlecht

Email: frederic.morand@vertdiris.net

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1D/2026/2016630]

Votre contact : Carbonnelle Sabine - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/775.79.33

E-mail: scarbonnelle@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

VERT D'IRIS INTERNATIONAL - S.C.R.L.

Rue de Liverpool 61 - 1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation : Route de Lennik 1041 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : permis 1D de référence 1862602

Demande de modification de permis ayant pour objet : augmentation de la capacité de compostage passant de 100 tonnes/an à 1000 tonnes/an.

Monsieur,

Après examen de votre dossier de demande d'extension / de transformations, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 15/01/2026 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier :

- En ce qui concerne **les plans** : les plans fournis dans la demande ne permettent pas de localiser le projet
 - Veuillez fournir un plan d'implantation du compostage à échelle afin de situer le compostage dans la parcelle cadastrale et ainsi que par rapport aux parcelles voisines. Ce plan reprendra le compostage mais également ses accès, ses constructions ainsi que les constructions existantes présentes sur la parcelle ainsi que les dimensions. Le plan reprendra les variations de niveau du terrain. Veuillez localiser l'endroit de stockage des déchets végétaux secs séparé du stockage du compost.
 - Veuillez fournir des plans d'égouttage à échelle développant le système de collecte de l'eau de ruissèlement/ des lixiviats et indiquant la circulation de l'eau jusqu'à son rejet final, Les plans de coupe du système mettront en évidence la pente pour la collecte des eaux, le circuit de l'eau vers les cuves de décantation
- En ce qui concerne **la note**, veuillez préciser dans celle-ci :
 - le système de collecte de l'eau de ruissèlement/ des lixiviats : les caractéristiques techniques des citernes de décantation ainsi que des bassins d'épuration :
 - sont-ils hors sol ou placés dans le sol ?
 - Quelles sont les dimensions de chacun de ces éléments et leur nombre : 2 ou 3 ?



- un trop plein est-il prévu et veuillez préciser l'endroit où l'eau excédentaire est évacuée.
- Quels critères ont été pris en compte pour déterminer le volume, veuillez développer ce point.
- En quelle matière les systèmes de collecte et de stockage sont-ils prévus ?
- Comment l'eau est-elle réutilisée dans le compostage (pompe fixe ou mobile, autre système ?).
- Les caractéristiques des espaces de compostage : matière des parois, dimensions et capacités de stockage ainsi que les critères utilisés pour définir les capacités, veuillez développer ce point.
- L'impact sur la mobilité sur le site : nombre de livraisons par jour, par semaine ainsi que le type de véhicule ; veuillez développer les incidences environnementales de ces déplacements sur le site et aux alentours.
- L'endroit où les appareils électriques seront rechargés.
- Fournir une copie du contrat-type passé avec les entreprises pour la collecte de leurs déchets.
- En ce qui concerne les annexes du dossier, veuillez
 - Fournir le formulaire pour les installations de collecte et de traitement pour les installations permanentes complété et signé (ce document est repris dans mypermit).

En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier.**

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons que, sous peine d'infraction, vous devez avoir obtenu votre permis d'environnement avant d'entamer les transformations projetées.

Nous fixerons également, en commun accord, une date pour effectuer une visite des installations existantes ainsi que pour disposer d'explicatifs sur le projet.

Veuillez noter que votre demande pourrait nécessiter une demande en urbanisme. Veuillez-vous renseigner afin de connaître les démarches à faire en urbanisme.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbari
Directrice générale adjointe



Digitaal ondertekend door
Barbara Dewulf
9 februari 2026 14:47



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Une Extension / Transformation de PE de classe 1D a été **refusée** par Bruxelles Environnement - BE le**/02/2026** à VERT D'IRIS INTERNATIONAL - Rue de Liverpool 61 à 1070 Anderlecht pour des installations situées à :

Route de Lennik 1041 - 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.016.630

Refus de la demande de modification du permis d'environnement existant

Nature de l'activité : **Ramassage, déversement et traitement des déchets ménagers**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 - F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels - www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis - Havenlaan 86C/3000 - 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 - F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels - www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)
par (Nom, prénom) :
Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis • Avenue du Port 86C/3000 • 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels • www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis • Havenlaan 86C/3000 • 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels • www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een Uitbreiding / wijziging milieuvergunning van klasse 1D werd door Leefmilieu Brussel - LB aan VERT D'IRIS INTERNATIONAL - Liverpoolstraat 61 te 1070 Anderlecht **geweigerd** op**/02/2026** voor de uitbating gelegen :

Lennikse Baan 1041 - 1070 Anderlecht

N° LB: 2.016.630

Weigering van een aanvraag van een wijziging van een bestaande milieuvergunning

Aard van de activiteit : **Verzamelen, storten en verwerken van huisvuil**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis • Avenue du Port 86C/3000 • 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels • www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis • Havenlaan 86C/3000 • 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels • www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op *(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)*

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... *(tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen)*
door (naam + voornaam):
Handtekening :

